L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 26 JUILLET.

LISTE DES

Candidatures Démocratiques.

PRESIDENT DES ETATS-UNIS,

HORACE GREELEY,

DE NEW-YORK.

VICE-PRESIDENT,

BENJ. GRATZ BROWN,

DU MISSOURI.

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS.

Pour l'Etat en général.

ALBERT VOORHIES, d'Orléans.
T. C. MANNING, de Rapides.
ALEXANDRE DECLOUET, de St. Martin.

SUBSTITUTS.

ISIDORE LABATUT, d'Orléans.
A. H. LEONARD, de Caddo.
ROBT. S. PERRY, d'Ibérie.

Premier District.
T. C. W. ELLIS, de Tangipahoa.
Substitut.
WM. DE LA RUE.

Deuxième District.
RANDALL L. GIBSON, d'Orléans.
Substitut.
JOHN S. BILLIU, de Lafourche.

Troisième District.
J. C. MONCURE, de Caddo.
Substitut.
THOS. OVERTON, d'Avoyelles.

Quatrième District.
Substitut.
D. ESTILETTE, de St. Landry.

Cinquième District.
H. R. LOTT, de Carroll.
Substitut.
E. E. KIDD, de Jackson.

Pour le Congrès, pour l'Etat en général.
JAMES B. EUSTIS, d'Orléans.

LISTE DE FUSION POUR L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR.
JOHN McENERY, d'Ouachita.

POUR LIEUT. GOUVERNEUR.
B. F. JONAS, d'Orléans.

Pour Avocat Général.
H. N. OGDEN, d'Orléans.

Pour Auditeur
D. DENNETT, de Ste. Marie.

Pour Secrétaire d'Etat
A. D. LAFARGUE, des Avoyelles.

Pour Surint. de l'Education Publique.
R. M. LUSHER, d'Orléans.

Ouverture de la campagne présidentielle.

DISCOURS DE M. BOUTWELL DANS LA CAROLINE DU NORD.

Le général Grant a été moins heureux à la tête de l'administration fédérale qu'il ne le fut à la tête des armées unionistes, car si nous cherchons dans sa carrière administrative une seule inspiration utile au pays, à ses intérêts matériels ou à ses libertés, nous ne pouvons l'y trouver. Le général Grant n'a pas même su se donner un cabinet qui fît honneur au pays. Sur sept hommes qui composent ce cabinet nous n'y voyons pas même la monnaie d'un Calhoun, d'un Marcy, d'un Cass, d'un Walker, d'un Guthrie ou d'un Black. Nous n'y voyons que des hommes fort ordinaires, sans en excepter le radical Boutwell qui vient de prouver, par un discours prononcé à Greensboro, dans la Caroline du Nord, qu'en dehors de ses doctrines et de ses passions radicales, il n'y a rien chez lui qui puisse le recommander à l'attention de personne. Et cependant Boutwell, secrétaire du Trésor, passe pour être l'âme du cabinet de Grant, et c'est lui que le général a envoyé le premier dans la Caroline du Nord pour y ouvrir la campagne présidentielle. Il y avait près de quatre ans que M. Boutwell n'avait prononcé de harangue politique. Membre du comité de reconstruction, il s'y était fait remarquer non précisément par son éloquence, mais par un esprit de vengeance et de rancune invétérée contre le Sud. Non content de la défaite du Sud, M. Boutwell, à l'instar de quatre ou cinq de ses collègues, aurait voulu poursuivre le Sud jusqu'à extinction finale; il eut voulu le détruire et en détruire aussi le nom pour qu'il ne restât aucun souvenir de cette résistance outrageante, bien qu'elle eût sa base dans la Constitution des Etats-Unis. Aussi la Constitution des Etats-Unis était-elle devenue pour M. Boutwell un instrument suranné, gênant et stupide, qu'il fallait régénérer en l'amendant. De là les changements qu'on lui a fait subir, changements dont le représentant Boutwell fut un des plus zélés et ardents promoteurs.

Mais quatre ans s'étaient écoulés depuis les infractions faites, également ou non, à la Constitution fédérale, et l'on aurait pu croire que l'entière soumission du Sud et de tous les Etats, connus par leur esprit démocratique avant la guerre, aurait désarmé leurs plus fiers ennemis; on aurait pu croire surtout que M. Boutwell, appelé dans un poste national, y avait enterré son esprit de faction et toutes ses colères. Mais point. M. Boutwell n'a pas changé; il est encore ce qu'il était à l'époque où, dans le comité de reconstruction, il fulminait contre les vaincus; il les dénonce encore de la même manière; il repousse toute réconciliation et veut conserver tout l'arsenal de lois combiné par les plus horribles instincts de la guerre civile.

Qu'on en juge par l'extrait suivant du discours prononcé tout récemment par lui dans la Caroline du Nord:

"On nous engage à nous donner la main au-dessus du gouffre sanglant creusé par la guerre. Je proteste contre cet avis. La doctrine qu'il contient a toujours été le fléau du pays, et elle a conduit le Sud au bord de l'abîme. Quand la Constitution a été établie et même avant qu'elle existât, il y avait un gouffre large et profond entre les Etats libres et les Etats à esclaves. Souvent nos pères se sont donné la main comme des frères et des amis au-dessus de ce gouffre, et se sont dit: 'Nous n'y plongerons plus nos regards; nous serons les uns à l'égard des autres comme s'il n'existait pas.' Mais tout cela fut inutile. Leurs efforts furent vains. Les vôtres le seront également. Tant qu'on voudra se donner la main au-dessus du gouffre sanglant, cette tentative aura un résultat misérable. Y a-t-il de la saine politique, de la philanthropie ou de la sagesse dans ce conseil? Pourquoi ce gouffre tout d'abord profond, sombre, terrible, et enfin sanglant? L'esclavage ne l'avait-il pas creusé? Et l'injustice n'est-elle pas le caractère essentiel de l'esclavage? Permettez-moi de vous dire aujourd'hui que ce gouffre doit être comblé. Creusé par l'injustice, il doit être comblé par la justice, de telle sorte qu'il ne soit plus possible, ni pour nous, ni pour nos enfants, de trouver la ligne qui marquait la division entre nous. Donnez-vous la main au-dessus du gouffre sanglant! C'est le vieux et dangereux conseil du parti démocrate. Au lieu de détruire les causes de malentendu qui existent entre nous, on tente de les cacher. Au lieu de guérir les vices qui sont la source de tant de calamités publiques, on ferme les yeux pour ne pas les voir, et l'on nie le danger. Tel est le vieux système cohérent du parti démocrate, et il n'est pas moins criminel pour être prôné au nom de ce parti par une voie nouvelle."

Ne retrouve-t-on pas dans ces lignes tout le fiel que les abolitionnistes, soit au Congrès, soit dans la presse ou dans les meetings, distillaient avec tant d'animosité et de venin contre le Sud avant la guerre? De reconciliation, il n'en est question que pour la condamner impitoyablement, et du gouffre sanglant sur lequel il faudrait se tendre les mains pour le fermer, M. Boutwell n'en parle que pour le laisser béant entre le Nord et le Sud, comme une menace contre ce dernier, qui devrait y être englouti, s'il s'avisait encore, non de penser à une résistance armée reconnue impossible, mais seulement de protester légalement contre l'oppression civile et politique dont il gémit depuis la fin de la guerre. Ce qu'il y a de plus fort dans la politique inexorable de M. Boutwell, c'est que le parti républicain ne doit pas se contenter d'une soumission absolue en fait, il faut encore que cette soumission soit morale; il faut qu'elle soit volontaire et cordiale,—il faut qu'elle soit de raison, de conviction et de principe, car c'est alors seulement que le parti républicain pourra avoir confiance dans les sentiments du Sud, et c'est alors seulement qu'on pourra se tendre la main sur le gouffre sanglant et le combler. En attendant, il faut le creuser. Telle est la politique de M. Boutwell, le conseiller le plus influent et le plus intime du président Grant.

Nous soumettons encore à nos lecteurs les passages suivants du discours de M. Boutwell:

"Que faut-il à la Caroline du Nord? dit M. Boutwell après quelques remarques préliminaires. Il lui faut une population plus considérable. D'où doit-elle venir? Du Nord et de l'Europe. Il est vrai que le Sud a de l'aversion pour ceux qu'il appelle des carpet baggers, mais il ne faut pas oublier que le Nord doit en grande partie sa prospérité à l'immigration; ce qui a été avantageux au Nord doit être bon pour tout le pays. Quoiqu'il y ait de temps en temps une personne peu recommandable parmi celles qui se rendent dans le Sud, on doit bien comprendre que cette région ne peut attendre son accroissement et sa prospérité que de l'immigration.

"Ce qu'il faut ensuite au Sud, ce sont des écoles pour tout le monde, aux dépens de tout le monde, et les meilleures écoles qu'il puisse avoir. Dans le Massachusetts, on a établi des écoles lors de la colonisation du pays, et il en est résulté que, malgré les maigres ressources naturelles de cet Etat, il est non-seulement devenu riche, mais il a pu envoyer dans toutes les directions des gens qui ont contribué à la prospérité des autres Etats et des pays étrangers. Maintenant il y a une opinion qui peut être bien ou mal fondée, c'est que le parti démocrate de la Caroline du Nord, et du Sud en général, est opposé à l'immigration. Par conséquent, une victoire démocratique serait regardée dans le Nord et en Europe comme un avis aux gens de se garder de recevoir les émigrants de ces régions. Au contraire, une victoire républicaine serait considérée comme une invitation aux gens de venir loin de leurs biens s'y établir et à la prospérité de l'Etat. Cette idée, qui est répandue dans le Nord et chez les nations émigrantes de l'Europe, n'est pas illusoire. Les démocrates du Tennessee ont renversé le système scolaire établi par le précédent gouvernement républicain de l'Etat, et dans tout le Nord, la seule opposition faite aux écoles primaires est venue du parti démocrate. Le parti républicain a pris l'engagement de protéger tout homme dans ses droits parce que ce sont les droits, et non simplement parce qu'ils lui sont garantis par la Constitution. La différence qu'il y a entre le parti républicain et les démocrates les plus avancés consiste précisément en ceci: le premier maintient les droits du peuple parce que ce sont des droits, les seconds consentent à les soutenir parce que la Constitution a été amendée de manière à les garantir, mais non parce qu'ils y croient."

Ces extraits sont pleins de calomnies contre le Sud en général et contre le parti démocrate en particulier. Où M. Boutwell a-t-il vu que le Sud repoussait l'immigration quand, au contraire, il fait des efforts incessants pour l'attirer? Tous les Etats du Sud ont dépensé déjà et dépensent chaque année de fortes sommes d'argent pour entretenir des émissaires en Europe afin de détourner les émigrants de leur voie ordinaire et de les décider à prendre celle du Sud. Qu'avons-nous gagné à ces tentatives coûteuses? Rien, et le Sud reste seul avec sa population blanche et ses affranchis. Le Sud a plus fait encore; il a appelé à lui les travailleurs du Nord en leur offrant des salaires bien supérieurs aux salaires qu'on leur donne dans les campagnes de l'Ouest, et ces offres n'ont pas abouti un seul d'entre eux.

M. Boutwell doit le savoir s'il daigne lire quelquefois les journaux du Sud. Mais il affecte de l'ignorer et nous en veut parce que nous repoussons les carpet baggers, gens fort estimables selon lui, à quelques exceptions près. On lui a dit cent fois que ces carpet baggers avaient ruiné les trois quarts des Etats du Sud, mais que lui importe? Ce n'est pas lui qui payera les intérêts des millions qu'ils ont volés. Ces carpet-baggers étant nécessairement les amis les plus dévoués du parti républicain au Sud, il faut qu'ils soient respectés et entretenus à nos dépens, car sans eux le parti n'existerait plus et les affranchis échapperaient à l'influence des ennemis de notre section. Voilà pourquoi M. Boutwell dit que nous sommes opposés à l'immigration.

Les attaques du secrétaire du Trésor contre le parti démocrate ne sont pas moins fondées. Il est tout à fait faux de dire que le parti démocrate est l'ennemi des écoles publiques. Le parti démocrate ne s'est élevé que contre les budgets exagérés de ces écoles, budgets établis par les carpet baggers. Ces derniers ont si bien happé la substance du pays qu'il ne lui reste presque plus rien. Alors il faut bien que les écoles publiques souffrent comme souffrent toutes les branches du service public. Ici, à la Nouvelle-Orléans, cependant, en dépit de notre gêne financière, le budget des écoles publiques forme le tiers à lui seul de tout le budget des dépenses courantes de la ville avant la guerre. Il nous semble que cela doit suffire.

Mais il est inutile de raisonner avec des fanatiques comme M. Boutwell. Cet homme, évidemment, ne veut rien voir ni rien entendre et il est probable qu'il refuse de puiser des renseignements ailleurs que dans les journaux radicaux. Il est clair aussi qu'il veut demeurer fidèle à ses rancunes comme à un article de religion; son discours le prouve; ce qui ressemble à ceux que faisait Stevens de la Pennsylvanie, dans le beau temps de son influence parlementaire, nous devrions dire de sa rage parlementaire contre le Sud. M. Boutwell est un homme à faire le parti républicain partout où lui Boutwell se fera entendre, et jamais Grant ne fut plus mal inspiré qu'en l'employant comme un de ses apôtres.

FRANCE.

La Ratification du Traité avec l'Allemagne.

Nous lisons dans le *Journal du Havre*:

L'Assemblée, dans sa séance du 6 juillet, a voté presque à l'unanimité, sur le rapport de M. de Broglie, la nouvelle convention avec l'Allemagne. La commission chargée d'examiner le traité avait décidé qu'en cela la mode anglaise bien qu'une question de personne se trouve engagée, que l'on rédigerait deux projets de rapport. [illegible] ... MM. de Broglie, le comte Daru, le duc Decazes, de Clercq et Bompard. Le second projet de rapport devait résumer l'opinion défendue par MM. Dahirel, Lefèvre, Claude (des Vosges), le comte Duchâtel, Bardoux, Schérer et Philippoteaux.

Le premier rapport a été rédigé en commun par MM. le duc de Broglie et le comte Daru; le second a été préparé par MM. Schérer et Bardoux.

Dans son travail, M. le duc de Broglie a fait un exposé des diverses négociations qui ont précédé le traité du 29 juin. Il s'est borné à inviter l'Assemblée à ratifier, sans éloge, mais sans blâme direct ou indirect, la convention passée avec l'Allemagne, expliquant d'ailleurs que le traité n'était que l'instrument des conventions précédentes et que la France n'avait qu'à en régler le solde.

C'est ce rapport, évitant avec un soin égal la louange et le blâme, qui a été adopté par la commission, sauf quelques petites modifications et dont on trouvera le texte dans le compte-rendu de la Chambre.

Après la lecture qui en a été faite par M. de Broglie, l'Assemblée a voté sans phrases, à l'unanimité moins cinq voix, le texte du projet tel qu'il avait été présenté par M. le Président de la République.

Les cinq voix dissidentes ont été celles de MM. Mérovingieux [illegible], qui tiennent à dépasser en excentricité leurs collègues de la droite: MM. Jaubert, Lestourgie, Gavardie, Dahirel et Dutemple.

Voici l'extrait du compte-rendu de cette séance:

M. le président.—La parole est à M. le rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la convention avec l'Allemagne.

M. le duc de Broglie, rapporteur.—J'ai l'honneur de déposer....

M. Dahirel.—M. le président, j'ai déposé une demande de comité secret. (Bruit.)

M. le président.—Je consulte l'Assemblée sur cette demande.

M. le président de la République.—Le gouvernement la repousse.

La proposition de M. Dahirel, mise aux voix, n'est pas adoptée.

M. le duc de Broglie.—J'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant ratification de la convention passée avec l'empire d'Allemagne.

Voix nombreuses.—Lisez! lisez!

M. le rapporteur donne lecture du rapport, qui est ainsi conçu:

Messieurs, en ratifiant à Bordeaux les douloureux préliminaires de paix de Versailles, l'Assemblée nationale prenait la France à témoin "qu'elle subissait les conséquences de faits dont elle n'était pas l'auteur."

Trois mois plus tard, en convertissant, le 10 mai 1871, ces préliminaires en traité définitif, l'Assemblée protestait encore que la nécessité seule pouvait lui arracher un acte de résignation si cruel.

Cette implacable nécessité pèse encore sur nous, et c'est ce qu'il importe de ne pas perdre de vue, quand nous avons à examiner la convention nouvelle conclue par le gouvernement avec l'empire d'Allemagne, en vue de compléter, de régler et de faciliter l'exécution du traité de Versailles.

Vous le savez, de l'indemnité inouïe exigée par l'Allemagne victorieuse, près des deux tiers, trois milliards restent encore à payer; et en garantie de cette dette, encore si lourde, six de nos départements et l'arrondissement de Belfort restent encore occupés par cinquante mille Allemands.

Les trois milliards ne sont exigibles qu'à la date du 2 mars 1874. Mais il a été évident dès le premier jour qu'une somme aussi considérable ne pouvait être ni soldée par la France, ni reçue par l'Allemagne, au même moment et en bloc, sans occasionner un déplacement de capital qui troublerait l'équilibre commercial et la circulation monétaire du monde entier. Aussi la facilité d'un paiement graduel et partiel a-t-elle été prévue par l'article 7 du traité de Versailles.

La convention nouvelle, dans son premier article, règle l'exercice de cette faculté. En vertu de cet article, un premier milliard devra être payé par anticipation en deux termes avant le 1er février 1873; le second arrivera à l'échéance le 1er mars 1874; le dernier paiement, enfin, pourra être reculé jusqu'au 1er mars 1875.

Cette prolongation de délai serait mise utilement à profit, si des incidents que nous sommes loin de prévoir entravaient notre complet acquittement. Mais le gouvernement, qui a mis un juste prix à obtenir cette facilité, espère bien,—et nous espérons avec lui,—qu'il n'en sera pas fait usage. Ce dernier paiement, en effet, aussi bien que tous les autres, pourra être anticipé, si nous le jugeons convenable, soit en totalité par des versements partiels qui ne devront pas être moindres de 100 millions, et dont le gouvernement français devra aviser le gouvernement allemand un mois à l'avance.

Le territoire occupé n'était que le gage de notre obligation pécuniaire, il était naturel de demander que l'occupation fût restreinte dans la mesure où l'obligation serait éteinte. C'est aussi le principe qui a été posé dans la convention nouvelle. Deux départements vont être évacués aussitôt après le premier payement; deux autres le seront après le second à-compte. Malheureusement le bienfait de cette évacuation graduelle est pour le moment loin d'être complet.

D'une part, en effet, nous ne recouvrons pas l'entière et libre disposition des territoires évacués; ils restent jusqu'au payement intégral neutralisés au point de vue militaire, c'est-à-dire qu'ils ne pourront recevoir d'autres troupes françaises que les garnisons nécessaires au maintien de l'ordre; aucune fortification nouvelle ne pourra y être élevée, et les fortifications existantes ne pourront être agrandies. Il nous est aussi interdit, par réciprocité, le gouvernement allemand s'engage à n'élever aucun ouvrage de fortification nouveau sur aucun des territoires dont l'occupation doit se prolonger.

De plus—et c'est ici ce qu'il y a de plus pénible, l'évacuation partielle n'entraîne aucune réduction immédiate dans l'effectif des troupes étrangères, qui seront seulement concentrées dans les départements occupés. Ces stipulations sont très dures pour ces malheureuses contrées, envahies déjà depuis près de deux années, et qui vont se trouver surchargées par le fait même du soulagement de leurs voisins. Le gouvernement nous a déclaré à plusieurs reprises qu'il lui avait été impossible, malgré toute son insistance, d'obtenir des conditions meilleures, et il conserve l'espoir qu'en fait quelque allégement sera apporté avec le temps à cet état de choses, et cette hypothèse est même prévue dans l'art. 6 de la convention. En attendant, il ne néglige, nous a-t-il dit, aucune précaution pour que le bien d'une partie de nos compatriotes ne devienne pas le mal de l'autre.

Des baraquements vont être établis sans délai dans les départements dont l'évacuation est retardée, pour loger les surcroîts des troupes qui doivent y être refoulées. C'est l'assurance que nous a donnée M. le président de la République lui-même, et il nous a autorisés à en faire une mention spéciale dans ce rapport.

Plusieurs membres de la commission, représentants de tous les départements intéressés, avaient demandé qu'une disposition fût insérée [illegible] ... vous en détailler, aussi d'assurer si aucun déplacement de troupes allemandes ne pourrait s'opérer avant que tout fût prêt dans les localités où elles auraient été concentrées, pour loger non-seulement les soldats, mais les officiers, les chevaux et le matériel de manière à épargner aux habitants toute aggravation des charges actuelles.

La commission s'est associée à la pensée qui a dicté cet article additionnel. Mais les promesses si formelles du gouvernement, que nous venons d'enregistrer, nous paraissent de nature à donner toute satisfaction à ces légitimes préoccupations, et nous avons la confiance que l'évacuation aura lieu dans les conditions désirées par nos collègues.

Les préliminaires de paix de Versailles laissaient déjà entrevoir l'espérance que l'empereur d'Allemagne serait disposé à substituer, avant paiement, pour tout ou partie de la somme due, une garantie financière dont les conditions lui paraîtraient donner une sécurité suffisante.

Cette espérance est confirmée, sans être convertie encore en certitude, pour ce qui touche le troisième milliard et les intérêts de ce milliard, dans l'article 4 de la nouvelle convention.

Ainsi appliquée à une somme relativement modérée, une garantie financière qui puisse contenter l'Allemagne ne paraît pas difficile à trouver, et le gouvernement a la confiance qu'il pourra la présenter dans un délai assez rapproché et hâter ainsi le jour, si impatiemment attendu, où le dernier soldat allemand aura quitté notre sol.

Nous acceptons cette perspective comme la consolation des rigueurs que nous subissons encore. C'est au crédit de la France, à ce crédit si solidement établi, et qui sort avec tant d'éclat de l'épreuve présente, que nous demandons ce bienfait suprême. Il ne se fera pas attendre, messieurs, si vous persistez dans cet esprit de modération pacifique et de patriotique dévouement, dont cette assemblée s'est toujours montrée animée, et qui assure, dans ses rapports avec l'étranger, l'autorité morale du gouvernement qui parle en son nom.

Votre commission vous propose, à l'unanimité, l'adoption du projet de loi. (Très bien! très bien! — Aux voix! aux voix!)

M. le président. — L'Assemblée veut-elle une nouvelle lecture de la convention? (Non! non!)

Voici l'article unique du projet de loi:

"L'Assemblée nationale approuve et autorise le président de la République à ratifier la convention dont la teneur suit, signée à Versailles, le 29 juin, par le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur de S. M. l'empereur d'Allemagne, à l'effet de régler le payement des trois derniers milliards de l'indemnité de guerre et l'évacuation du territoire français." — (Adopté.)

M. le président. — M. Philippoteaux et d'autres membres proposent un article additionnel ainsi conçu:

"Aucun déplacement de troupes allemandes d'un département à évacuer sur un autre ne sera demandé par le gouvernement français avant que l'administration militaire n'ait assuré, dans les localités où la concentration s'opérerait, les baraquements et les logements de toutes ces troupes, officiers et soldats, chevaux et matériel, de manière à éviter aux habitants toute aggravation de charges actuelles. (Aux voix! aux voix!)"

M. le président. — M. Philippoteaux déclare, en son nom et au nom des autres signataires de l'article additionnel, qu'en présence des termes du rapport, ils retirent leur proposition.

Le projet de loi est adopté.

La Dynamite à Rouen.—Des expériences très curieuses de dynamite viennent d'être faites à Rouen.

La première expérience concernant la combustion de la dynamite par une mèche. Lorsque la mèche entre profondément dans la cartouche de dynamite, la combustion a lieu sans explosion; cette explosion devient terrible, au contraire, lorsque la mèche est peu enfoncée et qu'elle est additionnée d'une amorce de fulminate de mercure. Une plaque de fer de 25 millimètres d'épaisseur a été brisée. Un obus enfoui dans la terre et chargé de dynamite a éclaté en plus de cent morceaux. La poudre ordinaire ne donne que de quinze à dix-huit éclats. *Le feu a été communiqué au moyen de l'électricité par un appareil d'induction dit coup de poing Bréguet.*

L'expérience du bris des palissades a été très concluante. Quant à l'essai sur les arbres, il a réussi au-delà de toute attente. En moins de deux secondes, deux arbres ont été découpés et déchiquetés. Un des murs du champ de tir a été renversé par 4 kilogrammes. Enfin, un tonneau plein d'eau a été brisé et l'eau projetée à plus de 20 mètres.

On a opéré complètement à l'air libre.

Faits Divers.

—On écrit du Caire:

On vient de terminer les études d'un chemin de fer, qui aura *six cents milles* de longueur, traversant l'Egypte du Nord au Sud.

Le point de départ de cette voie ferrée sera Assouan, c'est-à-dire à la première cataracte du Nil jusqu'à la septième, à Karthoum, point de jonction du Nil blanc et du Nil azuré, elle traversera Edab, au 18e degré de latitude Nord, où le Nil savance en cerceau vers la terre, et forme ainsi un immense désert.

Or, c'est ce désert que l'on veut principalement traverser, afin de le peupler et de mettre en culture les terres si fécondes qu'arrose le fleuve.

A Karthoum, le chemin de fer se bifurquera: la ligne du Nord se dirigera vers Sannaar et la riche vallée du Nil azuré, qui bordent tant de fertiles affluents; elle aura 150 milles.

La ligne du Sud se tiendra toujours à deux milles de distance du fleuve, côtoyant presque toujours le chemin que suivent aujourd'hui les chameaux.

C'est le khédive lui-même qui a été le promoteur de cette idée, dont l'accomplissement ouvrira pour l'Egypte une ère de prospérité et de richesse.

— Il y a des gens pour qui rien n'est sacré.

Dimanche dernier, une noce de quincailliers prenait paisiblement ses ébats à Saint-Ouen, lorsque survinrent un étudiant et une étudiante, dans un état passablement avancé d'ébriété.

En voyant le marié et la mariée qui se tenaient par la main, une idée diabolique leur traversa la cervelle.

L'étudiante courut au mari, l'étudiant à la femme.

— Perfide, scélérat! cria l'étudiante.
— Ingrate, infidèle! hurla l'étudiant.

On voit d'ici le scandale causé par cette mauvaise plaisanterie.

— Mon mari connaît des femmes! sanglota la mariée.

— Ma femme a un homme à chapeau mou dans son passé! gémit le mari.

Et il tomba avec conviction sur l'étudiant, tandis que la mariée prenait l'étudiante par le chignon. Toute la noce, d'abord frappée de stupeur, voulut s'interposer, et une mêlée générale s'engagea. Les faux cheveux volaient en l'air; le vent emportait les morceaux de robes déchirées, et le beau-père avait perdu sa perruque.

Quand les gendarmes intervinrent, la mariée était en jupons, et avait sa couronne d'orangers sur l'oreille. Le mari avait perdu le fond de son pantalon.

A la suite des explications qui s'ensuivirent, l'étudiant,—un sieur Georges D.....—et sa douce compagne, ont été maintenus en état d'arrestation.

— Le baron Brisse n'a pas de chance:

Avant-hier, au moment où il se rendait chez un de ses amis, où un excellent dîner l'attendait, il a fait un faux pas et s'est cassé la jambe.

Au moment où on le relevait, le pauvre baron a murmuré d'une voix étranglée:

............................Sort cruel!
Reveur sur ces pas à la porte du ciel!

Grâce aux soins immédiats dont il a été l'objet, le baron Brisse sera, du reste, bientôt sur pied.

Que la "Cuisinière bourgeoise" sèche donc ses larmes.

—Thoi-Nguyen-To Quarz, l'un des ambassadeurs du roi de Birmanie, est mort à Paris avant-hier. C'est après une courte maladie que Boudha a appelé à lui l'âme de ce gentilhomme exotique. Il l'a probablement envoyée déjà dans quelque nouveau corps.

C'est évidemment celui de quelque petit citoyen Français; Boudha est un Dieu raisonnable et ne s'est certainement pas amusé à lui faire faire inutilement un voyage de trois mille lieues.

Voilà donc un nouveau-né que ses instincts porteront inévitablement vers la diplomatie; il ne peut manquer d'y réussir, surtout si nous sommes encore en République dans vingt-cinq ans; car, se souvenant qu'il a été Birman, il saura à fond le grand art de se mettre à plat ventre.

Le corps de Thoi-Nguyen-To-Quarz a été embaumé hier.

—*L'Echo de la Mayenne* raconte en ces termes une singulière tentative de suicide:

"Le 27 juin dernier, vers six heures du soir, le sieur Jean-Marie Crublé, âgé de quarante-sept ans, ouvrier cordonnier à Laval, place des Arts, après avoir vidé la dive bouteille, voulut s'arroser l'extérieur en se couvrant le corps de pétrole; puis, prenant une allumette, il y mit le feu; il se présenta ainsi tout en flammes à la porte de sa chambre, située au troisième étage. Ses voisins, les sieurs Jean-Pierre Maunier et Julien Baudoin, ouvriers cordonniers, l'apercevant, s'empressèrent de lui faire descendre les escaliers, le roulèrent dans le ruisseau et réussirent à éteindre le feu de cet incendie fantaisiste en lui jetant plusieurs seaux d'eau sur le corps.

"Informé de ce fait par le sieur Colosse, employé de poste, M. Rousein, commissaire de police, se transporta sur les lieux, et trouva Crublé couché sur son lit et couvert de brûlures; il le fit transporter à l'hôpital, où il fut admis d'urgence.

"Interrogé sur les motifs qui l'ont porté à commettre cet acte insensé, ce malheureux a donné pour toute réponse qu'il était las de vivre. Aussi, dans la seconde de ses voisins, était-il entièrement ...

— En ce moment, on expérimente à Marseille un système de navires, mus par le pétrole.

—L'affaire Cremer-de-Serre doit venir le 15 juillet devant le conseil de guerre réuni à Lyon et dont le *Progrès* donne la composition comme suit:

Les maréchaux: Baraguey-d'Hilliers, président, Canrobert, Mac-Mahon.

Les généraux de division: De Ressuil, Abbatucci, Malman, Ritter.

Les ... : MM. Dubosc et Mérin, ... M. Serres, ... Valée, ... et Frémont ... Cremer.

Le dossier de cette affaire est revenu du ministère de la guerre avec l'ordre de mise en jugement.

—Nous lisons dans la *Gazette de France* du 7 juillet:

Le bruit d'un conseil d'un mois que le gouvernement aurait donné d'office au maréchal de Mac-Mahon est absolument controuvé.

Nous devons ajouter que tous les récits donnés sur des entrevues de députés de la droite avec le maréchal Mac-Mahon sont entièrement erronés. Il n'y a pas eu dans la réunion tenue chez M. Johnston, d'autre discussion que celles qui ont eu trait aux questions d'impôts.

—L'évolution de Gambetta, et ses tentatives pour prendre pied sur le terrain conservateur et gouvernemental, ont arraché à un de ses collègues cette exclamation:

—Gambetta est l'Emile Ollivier de la démagogie!

—Le projet d'impôt sur les pianos, qu'on croyait abandonné, revient sur l'eau! C'est M. Soquet qui s'est chargé de présenter la proposition de loi. L'impôt serait de 10 fr. pour toute la France, sans qu'il soit fait de distinction entre les artistes, les professeurs et les simples particuliers.

—Une jeune veuve a, au bout de trois ans de veuvage, permis à l'un de ses soupirants d'espérer.

Jadis soupirant est fort pressant, mais semble ignorer ou oublier que M. le maire est un tiers absolument indispensable pour conclure une affaire sérieuse. Impatientée, la dame lui dit un jour:

— Mais, monsieur, où voulez-vous donc en venir?
— Oh! madame, à un essai loyal!

—Un mot bien militaire.

Un officier racontait à un ami l'expédition de Syrie dont il faisait partie.

—Avant de partir—je l'avais promis à maman—je me suis fait bénir par un patriarche mes armes, mon cheval et mon uniforme. Cela m'a porté bonheur, tu le vois, j'en suis revenu.

—Tu n'as pas pris de l'eau au Jourdain pour maman?

—Si, deux bouteilles.

—Et qu'est-ce que tu en as fait?

—Tiens! je ne m'en souviens plus; qu'est-ce que j'en ai donc fait?......Ah! je me souviens......elles m'ont servi à faire mon absinthe.

DEPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS & JACKSON.

Express	7:30 du matin.
Malle	7:30 du soir.
Train d'agrément	4:15 après midi.

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.

Express et malle	7:30 du matin.
Pour les villes de bains	4 après midi.
Express et malle	3:30 " "

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.
Par le ferry de la rue Calliope ..7:45 du matin.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.
Par le ferry de la rue Ste-Anne ..7:30 du matin.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 25 Juillet 1872.

Comptoir d'échanges (Clearing-House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
20 juillet	$614,291 93	$109,267 75
22 juillet	940,046 63	79,845 23
23 juillet	935,369 47	213,114 85
24 juillet	777,979 88	81,026 98
25 juillet	815,810 38	133,876 47
Jusqu'ici cette semaine	$4,086,490 19	$617,130 66
Même temps la sem. dernière	4,555,908 96	851,712 30
Total de la semaine der.	5,490,663 78	901,295 31
Total de la sem. précéd.	6,562,488 09	1,312,249 53

Le marché monétaire est toujours fort calme dans presque toutes les branches. La plupart des banques, vu la diminution des dépôts, semblent peu disposées à étendre les escomptes, mais tout le bon papier de commerce, à courte échéance, y est accepté de suite. Les billets de complaisance et les billets à longue échéance sont généralement rejetés; on les retrouvent dans les rues, où, quand ils sont accompagnés d'excellentes garanties collatérales, ils sont escomptés aux taux que nous donnons. Nous cotons encore: Les billets de première classe, avec bonnes sécurités collatérales à 10 pour cent par an; les signatures moins recherchées, mais qu'on ne saurait considérer comme de seconde classe, 11 à 12; les billets de seconde classe à 13 à 15. Les billets portant hypothèque de premier ordre, à 10 ...

L'or a ouvert à 114 1/8 à 114 3/8 contre 114 1/4 à New York; il n'a pas trouvé beaucoup d'acheteurs et a clos aux taux d'ouverture contre 114 5/8 dans Wall street—ce qui est une hausse, sur cette dernière place, de 1/8 cent depuis hier soir. On a vendu $10,000 (5000, 3000 et 5000) à 114 1/8; $4000 (3000, 3000 et 5000) à 114 3/8. Il ne s'est rien fait dans l'argent. Les demi-piastres américaines sont encore cotées à .97 à 1/2, les piastres mexicaines à 3 1/2 à 5 1/2 de prime sur l'or.

Le Sterling a été très peu recherché. La seule transaction annoncée est de 6000 livres de banque à .—Dans les francs, une seule vente a été annoncée: 50,000 francs de banque à 4.56 1/4. A la clôture, le sterling était coté à 125 1/8 à 125 5/8 le clear No 1, et 126 à — le change de banque; les francs, à 4.62 à 4.57 1/2 le change particulier, et 4.56 1/4 à 4.55 le change de banque.

Les offres de change américain ont encore été rares, et les cours plus fermes, mais sans variations importantes. Les transactions annoncées comprennent $20,000 de banque, sur New-York, à vue, à 1/4 de prime, et $10,000 du Providence à 1/4 de prime. Les banques ont continué à tirer sur New-York à 3/8 de prime et le change de commerce, à vue, à 3/16 à 1/4 de prime.

Nous avons entendu mentionner des ventes d'actions, mais on ignore les détails. Il a été vendu, lundi, sans qu'on l'ait annoncé, 31 actions de la Banque du Peuple à $56 50 et, il y a une semaine ou dix jours, 19 à $55 à $57 50.

Dans les bonds, la seule vente annoncée est de $1,500 de nouveaux sept pour cent de la ville à 67 1/4.

Dans les mandats, $300 en nouveaux de l'Etat (petits) à 53 et $5,000 de la police métropolitaine à 74 7/8.

Les certificats d'allocations de la ville sont restés fermes. $3000 ont changé de mains à 75 1/8.

BULLETIN COMMERCIAL.

Jeudi, 25 juillet 1872.

COTON—Les seules ventes rapportées aujourd'hui ont embrassé 5 balles de low middling taché à 19¼ c. et 47 d'échantillons de good ordinary à 17¼ c. Ces transactions n'ont offert aucune base à des cotes qui sont conséquemment supprimées. Mardi, nous avons coté le good ordinary à 19¼ à 20 c. et le low middling à 20 ¾ à 21 c.—les taux extérieurs pour le prime—depuis lors il s'est opéré une nouvelle baisse à Liverpool et à New York.

L'Exchange a supprimé ses cotes et a rapporté: "Le marché est dans un calme plat complet."

Le montant soit à bord de navires non encore expédiés, soit allant à bord, ou engagé pour l'embarquement a été porté ce matin à 350 balles pour le Nord, lequel montant, déduit du stock alors en mains, par notre état courant, laisse 8899 balles pour représenter la quantité actuellement dans les presses et les pickeries, montant qui est encore invendu et qui attend des ordres.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1 sept. 1871, bal.		25333
Arriv. dep. la dern. état		5
Arrivé précédemment		1050554
Pour échantillons, coton naufragé, etc.	14999	—1065898
		1090881
Expédié aujourd'hui		
Expédié précédemment	1089170	1089170
Stock en main et sur navire, non expédié		3651
Stock l'année dernière		41790

TABAC—La seule vente rapportée aujourd'hui a été celle de 2 boucauts de tabac à 16 et de 3 de 6 —.

Rien de ce qui ... changement de prix n'ayant transpiré, nous continuons à coter comme suit: Lugs, 9 à 9; low leaf 9¼ à 10 c; medium à 10¼ à 11 c.; bon 12 à 12½ c et le fin et le choisi 13 à 14 c.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains le 1er sep. 1871. bou.		4434
Arr. pend. la semaine dern.	1	
précédemment	26679	26680
Expédié aujourd'hui		
précédemment	21016	31114
Déduit pour emballer &c	1306	22317
Stock en mains et à bord		8797

SUCRE—Il n'a été reçu de plantations aujourd'hui que 20 boucauts de sucre. Le marché est calme, la demande modérément bonne et le stock diminue. Les ventes, en ... en divers lots, ... à 10¼ ... fully fair.

PORC—Le marché est calme, mais ferme. Vente de 25 et 100 barils de mess $13 25 le baril. Le détail a lieu à $13 75 le baril.

MELASSE—Il n'y a pas de mélasse de la Louisiane en mains et la saison est passée. La demande des raffineries de la ville est rare par placement à 25 pour l'infériorité, 30 pour la commune, 35 pour la bonne, 40 à 50 pour le choix et 45 à $1 pour le golden syrup.

FARINE—La demande est meilleure et ... Le stock ... diminue, graduellement. Le low triple extra est coté à $6 75 à $7, le bonne triple extra 7 à 7 75; triple extra de choix 7 75 à ...; extra de choix $8 à 9 le baril.

FARINE DE MAIS—Les arrivages de la ... 100 barils ... $3 50 à $3 75.

FOIN POUR VACHES—La saison est ...

VIANDE SALÉE A SEC—Le stock est ... le marché ... $6 ...

BREAKFAST BACON—Stock rond et demande modérée à 10½c pour le bacon de l'Ouest.

JAMBONS—Le jambon de choix cuit en sucre est rare; la demande active et continuelle hâte la vente à ... la livre.

BACON—Le marché est stable et le stock rond. Bonne demande. Les épaules sont actuellement notées à 7 à 7¼, les côtes clear ribbed à 9 à 9¼, les côtes ... 9¾ la livre.

WHISKY—Le marché est ferme, bien que la demande de l'article soit faible. Vente d'un lot de 35 barils de rectifié de la Louisiane à 94c le gallon. L'ordinaire de l'Ouest est coté à 90 à 95 c et la qualité de choix à la gallon.

SAINDOUX—En bonne demande et stock faible. Le raffiné en barillet est coté à 10¼ c la livre.

MAIS EN GRENIER—L'article est offert à 58 c le boisseau. Il y en a un fort stock en mains et il y a les ordres pour la ... mais ces ordres ne peuvent être remplis à cause du manque de capacité pour le fret.

MAIS EN SACS—Stock rond et bonne demande ... sur le blanc de choix qui est rare. Vente de 4500 sacs à 56, 60, et 70 c le boisseau.

AVOINE—Fort stock au débarcadère et demande modérée à des prix qui n'ont pas changé.

CAFE—Marché calme et sans changement. L'attention des commerçants et des épiciers a été captivée par la livraison libre d'impôts du café qui a été vendu ... et ... Nous cotons le prime 19¾ cts, en or, bon 18¾ à 19¼ c, 18 à 18½ c ordinaire 6¾ c la livre. Le stock ... comprend environ 11,000 sacs. Il n'y a pas de café strictement prime ni de café de choix en mains.

FRUITS—Le stock est fort pour la demande qui est plutôt calme comme de coutume durant cette période de l'année. Le stock de noix et de raisins est rond, mais les limons et les oranges sont rares et commandent ... des prix élevés. Nous cotons les limons $12 à 13 la caisse les oranges de choix de Messine $11 à 12 la boîte, les raisins layers $3 à $3 75 la boîte. London layers en boites pour demi boites $3, quarts $1, raisins de Corinthe 9 à 10 c. la livre, pruneaux allemands 10 à 11 c, noix du Brésil, 15 à 16 c. noix angloises 16 à 18 c; amandes 17 à 18 ¼, dito sans coques 30 c, noisettes 13 à 14 c. pacanes 10 c. figues 16 c, citron 44 c la livre, bananes 75 à $2 25 le régime, figues bananes $20 ... noix de coco $3 50 à $4 le cent. pêches ..., à $2 25 la caisse selon la grandeur et la qualité. Les ananas $1 50 à $2 50 la douzaine.

RIZ—Il y a eu aujourd'hui un peu plus d'animation sur le marché au riz de toute sorte. Nous cotons le riz de la Caroline 9 ¼ à 10 pour le fully fair à bon, de la Louisiane 9 à 10 c pour le strictement bon ordinaire à prime. Le riz de l'Inde est tenu à ... la livre en monnaie courante.

MOUSSE—Il y en a un bon stock en mains et la demande est lente. Nous cotons celle du pays à 5 c et la ramassée en ville à 6 à 9c la livre.

SACS EN PITRE—Il ne s'est pas fait de ventes de sacs depuis quelques jours.

BANDES DE FER—Les bandes de fer commandent 7c la livre pour remplir des ordres.

TONNELLERIE—Les boucauts à sucre sont tenus fermement et les prix des barils à mélasse ont haussé à $1 75 à $1 80 chaque. La demande de perches pour cercles est aujourd'hui peu active. Nous cotons en ce moment $65 à $90 pour les perches pour barils, $15 à $20 pour demi baril, $75 à — pour les boucauts selon la qualité. Aujourd'hui les douves en cyprès commandent $16 à $20 pour les barils et $8 à ... pour les boucauts.

CHANDELLE DE STAR—Le marché est bien approvisionné de chandelles pour les besoins du commerce; le stock plein commande 19c la livre, en gros et par placement.

Banque Nationale de l'Etat. Nouvelle-Orléans, ... juillet 1872.—Une assemblée des actionnaires de la Banque Nationale de l'Etat de la Nouvelle-Orléans aura lieu, au local de la banque, le LUNDI, ... juillet 1872, à l'effet de voter sur l'amendement (proposé) aux articles d'association. ... Chas. L. C. DUPUY, Caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de Carrollton—Nlle-Orléans, ... juillet 1872.—A une assemblée du Conseil des Directeurs, tenue aujourd'hui, un dividende de CINQ piastres par action a été déclaré payable à partir du ... F. McBRIDE, Secrétaire.

Souscription au Capital de la Compagnie Mutuelle du Sud sur l'Exchange de ... Les livres de souscription au capital de la susdite Compagnie seront ouverts durant trente jours, à son bureau, rue Royale, No ... O. De FERIET, commissaire. J. C. DELAVIGNE, secrétaire.

AVIS—Bureau du Canal de la Nouvelle-Orléans ... juillet 1872.—Les Actionnaires ... J. JUMONVILLE, Caissier.

AVIS—Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane en Liquidation ... CRESCENT INSURANCE COMPANY ... L. W. BAQUIE, LEON ... Commissaires.

Bureau de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle—Au No 40 de la rue du Camp, ... Par ordre, THOS. ANDERSON, secrétaire.

Bureau de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle ... du Camp ... THOS. ANDERSON, secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans ... Le livre de transfert de la Compagnie restera fermé jusqu'après le 15 juillet. WM. BROWN, Trésorier.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Bureaux, No 10 du Passage de la Bourse.

SECOND ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour le second trimestre, expiré le 30 juin 1872.

Primes d'incendie	$198,295 55	
de mer	55,193 55	
de rivières	54,559 36	308,048 46
En moins — primes non expirées	$148,347 18	
En moins — primes remboursées	1,443 16	149,690 34
Montant net des primes		$158,358 12
Pertes par l'incendie	5,919 50	
sur mer	5,722 85	
sur les rivières	2,554 61	
Réservé pour pertes non réglées	60,000 00	
	$71,197 95	
Réassurance	13,971 98	
Réduction (rebate)	3,898 44	
Dépenses générales, Timbres de revenu	13,528 47	
Profits et pertes	301 10	
	103,171 95	
En plus — 2 1/2 pour cent d'intérêt pour le second trimestre sur le capital payé	39,540 48	
En moins — escompte et intérêts	38,508 00	1,980 48	110,139 42
Bénéfices nets		$48,205 69

— ACTIF

Billets d'actions	$294,059 85
En caisse	174,940 85
Billets et effets à recevoir	512,060 98
Actions et Bonds	119,655 88
Propriétés foncières	163,269 94
Primes en voie de recouvrement	11,341 23
Assurements de 8% ... cent sur ...	29,576 77
	$1,104,863 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce 5 juin 1872.

G. LE GARDEUR, Jr., Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, de ... des actionnaires, un assessment de ... pour cent sur le montant net des primes du second trimestre de 1872, sujettes à l'assessment et s'élevant à $157,810 48. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

— DIRECTEURS —

C. Cavaroc, S. Cambon,
Charles Haytier, A. Peiney,
Isaac Hays, Jr., J. Bell,
E. ..., J. A. Wiltz,
W. Agar, J. Grayson,
A. Thibaut.

GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

[illegible]

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON, PIERRE CRABITES
WILLIAM T. HEPP. ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF
Wines, Brandies, Sardines, &c.,

5 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. — 16 & 18 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée le ...
CHAS. T. HOWARD, Président

Loterie de Numéros Simples.
MAGNIFIQUE COMBINAISON.
... NUMEROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - - $50,000

CLASSE L.

Tirage le SAMEDI, ... août 1872, à ... HOWARD, SIMMONS & Co. ...

— PLAN —

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.
Loch Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.

Hôtels, Restaurants, &c.

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTEME DE TOITURES NON INFLAMMABLES,

DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation est ... [illegible]

A vendre par J. G. LINGHAM, agent, Au No 18 de la rue Union.

SOURCES DE BLADON.

Le meilleur endroit de Bains du Sud.

CES CÉLÈBRES SOURCES ... [illegible] ... BEAU CORPS DE MUSICIENS, UNE SALLE DE PATINAGE, UNE SALLE DE BILLARD ET UNE SALLE DE JEU DE QUILLES. ... J. CONNER & CO., Propriétaires.

SOURCES DE CRAB ORCHARD AU KENTUCKY.

L'Hôtel a été agrandi et offre encore plus de confort que le passé. ... SHELBY & THOREL, Propriétaires.

Hôtel de la Grande-Ile,

— Sur le bord du —

GOLFE DU MEXIQUE

Le seul endroit pour véritables bains de mer dans le Sud.

Ouverture le 15 Juin 1872.

[illegible]

Les lettres destinées à l'hôtel de la Grande Ile devront être adressées à la Poste de la Nlle-Orléans, Lock Box ... E. MARGOT, Propriétaire.

BILOXI.

M. C. BOULOT prévient ... [illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15
Entre les Rues Canal et Douane.
LOUIS CHAILAIN, Propriétaire.

[illegible]

J. BOUGHOUX,

Serrurier-Forgeron, ... rue St-Pierre.

GRILLAGE,

NOUVEAUX MODELES.

Verandahs, Balcons, ... Anneaux, Tentes, Réparation de coffres-forts.

A PRIX REDUITS.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,

LE MAGASIN situé rue de la Vieille-Levée, ... [illegible]

A Louer,

La maison à ... [illegible]

A Louer.

LA BELLE MAISON No ..., rue ... [illegible]

A Vendre,

[illegible]

A Louer,

[illegible]

MEDICAMENTS.

Ayez Pitié sur vos Enfants.

LE GRAND REMEDE!

LE SIROP DE WINCHELL ... [illegible]

C'est le grand remède des enfants et des petits ... Préparé par le GRAFTON MEDICINE CO., à St-Louis ... A vendre par tous les pharmaciens ...

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du protoxide ou gaz hilarant ...

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

Dr. GEO. F. MALONES, ... [illegible]

Pièce supérieure au complet pour $20 seulement.

LE DR CHS. MERMILLIOD, Dentiste ... [illegible]

DEPOT CENTRAL

DES AMATEURS.

56......Rue St Charles......56

F. CHARLEVILLE.

—AU FUSIL ROUGE—

ARTICLES DE PECHE, NOUVEAUX ET FRAIS.

[illegible]

F. CHARLEVILLE, Au No 56 de la rue St-Charles.

Sucres, Mélasses et Sirops

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, ... A. THOMSON & CO., No 40 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" ... A. THOMSON & CO.

SIROP ET MELASSE RAFFINÉS—... A. THOMSON & CO.

MELASSE DE LA LOUISIANE—... A. THOMSON & CO.

SUCRE CLARIFIÉ—... A. THOMSON & CO.

SUCRE DE LA LOUISIANE—... A. THOMSON & CO.

SUCRE ... A. THOMSON & CO.

N. O. GOLD PEN FACTORY,

COIN

St-Charles & Commercial Place

PORTE-PLUMES et CRAYONS aux prix de ... [illegible]

SEULE AGENCE

DE LA CÉLÈBRE MARQUE DE

Martini Sola & Co.

VINO VERMOUTH

TORINO.

[illegible]

PINI & BASSETTI, Nos 70 et 72 de la Rue Poeyfarre.

Important pour les Cafés et Salons de Bière.

[illegible] ROBERT PARNACHT, ... rue Poydras.

Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE BLANC DE BALEINE MINERALE.

[illegible] BOSTICK & SEYMOUR ...

TENT AWNING & FLAG MANUFACTORY.

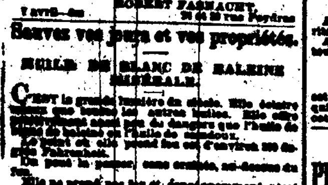

CASSIDY & MILLER,

No 102 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans

[illegible]

MOULIN A SCIES A VENDRE.

[illegible] PIZALUGUE & PETIT.

P. GONTHIER.

MARCHAND ... ET PROFESSEUR DE MUSIQUE.

56......Rue St-Charles......56

[illegible]

L'Argent ne peut pas l'acheter!

CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

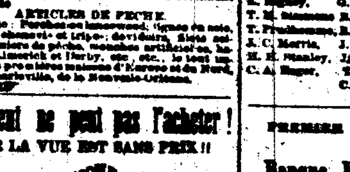

SI VOUS Y TENEZ,

Servez-vous de ces Lunettes parfaites de cristal fondu ... "DIAMANT" ...

Ces Lunettes sont fabriquées par J. E. SPENCER & Co., Opticiens, à New-York.

ED. LILIENTHAL, Bijoutier et Opticien, Au No. 93 de la rue du Canal, ...

J. A. PERIER.

PIANOS ET HARMONIUMS,

26.........ROYALE.........26

CONCURRENCE IMPOSSIBLE.

La maison J. A. PERIER ... [illegible]

Fonderies Machines, &c.

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de ...

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO. ... [illegible]

E. V. ... VILLENEUVE ... No ... rue Union.

FONDERIE DE LEEDS.

ETABLIE EN 1825.

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à ... [illegible] LEEDS & CO.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, ... A. SMITH, S. SWOOP, SHAKESPEARE, SMITH & CO., ... GEDDES, SHAKESPEARE & CO.

[illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Bosse et Peters, (ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG......Directeur.

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A EGRENER, MOULINS A SCIE, &c.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

La Dame E. E. Adams vs la Dame ... Lowery.

SIXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans — No ... [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Dame Emilie W. McVea et als. vs. P. Philbin.

CINQUIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans ... [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

THEO. F. DUFOSSAT vs. VICTOR BAYNES.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans ... [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

L. F. Sparent vs. Andrew Dryadale.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans ... [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

MIKE PROSPER vs AUGUSTIN MAURICE et la Dame T. JASON et son époux.

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans ... [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Le Dr. T. ST. CLAIR FERRIS vs JAMES M. WHITE, Capt. du bateau à vapeur "Katie" et propriétaires.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans ... [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Pharmacie à la Baie St-Louis.

M. E. DELERY a l'honneur d'annoncer ... [illegible] ARTICLES DE PECHE ...

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins. 150 douzaines Souliers de Philadelphie.

PAR E. ROGER & CO. ... [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.

Bureaux, No 5 de la rue St. Pierre.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1872.

PREMIER ETAT ANNUEL.

[illegible]

R. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. ... ANT. DOMINGOURT, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion du Conseil de Direction, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Il est résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT, sur le capital payé, ... VINGT-CINQ POUR CENT ...

DIRECTEURS.

R. M. Davis, Jos. David, H. Manuel, A. Socola, ...

BUREAUX DE LA Compagnie d'Assurance Atlantic DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nlle-Orléans, 5 juillet 1872.

[illegible]

R. BEGNEY, Président.
E. P. JANVIER, Vice-Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, ... EDWARD IVY, Not. Pub.

DIRECTEURS. [illegible]

PREMIER BILAN SEMESTRIEL DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NLLE-ORLEANS,

166......Rue du Canal......166

ACTIF. [illegible]

PASSIF. [illegible]

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE.

Nlle-Orléans, 2 juillet 1872.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, un dividende de SIX ET DEMI POUR CENT aux actionnaires, et de UN ET DEMI POUR CENT aux dépenses ... a été déclaré ... LUNDI, ... JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Consulat de France.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BROS.

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Foin. Foin. Foin.

[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

[illegible]

INSTRUCTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mlles ... Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON, ...

LE LOCQUET-LEROY,

[illegible] ... E. LOCQUET LEROY, Directrice.

Scierie VARIETY, à Vapeur.

T. E. W. SMITH, Propriétaire.

No 194 de la rue St-Joseph, Nlle-Orléans.

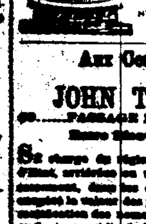

PRÉPARATION du bois de charpente ... [illegible]

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

PASSAGE DE LA BOURSE.

Se charge du règlement des Taxes de Ville et de l'Etat ... [illegible]

G. W. DUNBAR & SON

FABRICANTS DES

SIROPS DE FRUITS

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans,

No 200 RUE DU CANAL.

DIX-HUITIÈME ETAT ANNUEL.

[illegible]

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. HOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE ... P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

[illegible]

— Directeurs —

VINGT-TROISIEME ETAT ANNUEL — DE LA —

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

(CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.)

Nlle-Orléans, ... mai 1872.

CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs ... [illegible]

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. ... , Secrétaire.

W. H. EVANS ...

[illegible]

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. ... , Secrétaire.

DIRECTEURS. [illegible]